



**DECISION N°2025-01**  
**PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION « Festival Ventoux Saveurs 2025 »**

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CS DEL CS DEL 2024-09-25-13 du Comité Syndical en date 25 septembre 2024 autorisant la Présidente à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, engager toutes démarches et signer toutes conventions et avenants nécessaires,

La manifestation annuelle « Festival Ventoux Saveurs » est un temps fort dans la vie agri-culturelle du Ventoux. Elle contribue fortement à créer des liens entre les porteurs d'animations locales. En mutualisant la communication de plus de 100 initiatives territoriales, l'événement accroît la notoriété de notre territoire et s'inscrit totalement dans le développement du Projet Alimentaire Territorial.

Afin de réaliser l'édition 2025 de la manifestation « Festival Ventoux Saveurs », dont le coût prévisionnel est de 46 000 € TTC, il convient de lancer une procédure de recherche de financement auprès des collectivités territoriales.

**DECIDE,**

- De solliciter pour 2025, la participation de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur pour une subvention de 25 000 €,
- De mettre en place administrativement et financièrement l'opération,
- D'autoriser en cas d'absence ou d'empêchement le délégataire de la Présidente à signer toutes les pièces subséquentes,
- De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue d'éventuels contrôles.

La présente décision sera transmise à Madame la Préfète de Vaucluse,

La présente décision sera portée à la connaissance des membres du Comité syndical lors de la prochaine séance.

A Carpentras, le 06/01/2025

**La Présidente du  
Parc naturel régional du Mont-Ventoux  
Vice-Présidente de la région Sud**

Jacqueline BOUYAC